

2

Bilan 2018

Les marchés financiers négatifs ont freiné la croissance

3

AVS 21 prévoit des réglementations absurdes

Est-ce que le maintien de l'emploi à l'âge AVS devient de moins en moins attractif ?

4

Les conseils d'investissement

Le Pool hypothécaire de PensExpert comme investissement à faible risque et alternative idéale aux placements obligataires

LA NEWSLETTER PENSEXPERT Printemps 2019

PensCheck



EDITORIAL La pénurie de personnel qualifié continuera d'augmenter au cours des prochaines années. C'est pourquoi, de nombreuses entreprises sont contraintes de retenir leurs employés expérimentés et très bien formés dans l'entreprise, même après l'âge de la retraite AVS.

Le maintien de l'emploi à l'âge AVS devrait être récompensé



Jörg Odermatt

est co-fondateur et directeur général de PensExpert SA

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ne semble pas se préoccuper de ce problème. Sinon, le législateur n'essaierait pas de dissuader les personnes à poursuivre leur activité professionnelle après l'âge de la retraite AVS sur la base de réglementations inutiles.

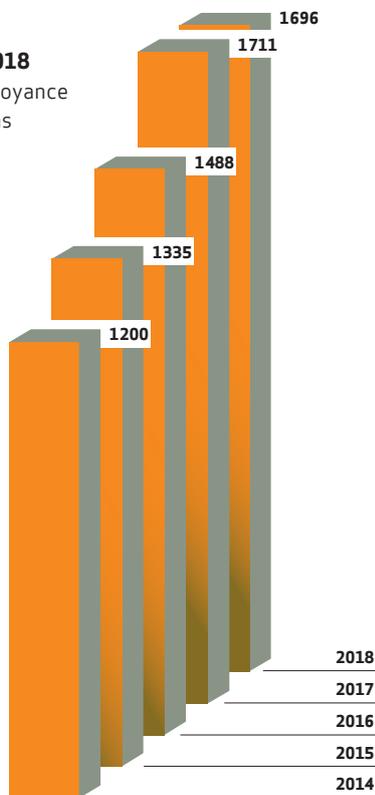
Déjà avec la réforme Prévoyance vieillesse 2020, le législateur voulait s'assurer qu'en cas de réduction de l'activité professionnelle après l'âge de la retraite AVS, il ne soit pas autorisé à maintenir l'entier de l'avoir de retraite dans la caisse de pension. Ceci au détriment des personnes qui veulent continuer à travailler partiellement après l'âge de la retraite AVS. Motif : lors de la mise à la retraite forcée du 2e pilier, la charge fiscale des employés à temps partiel pourrait même être plus élevée qu'avant l'âge de la retraite AVS. Il est passé inaperçu aux yeux du public, que l'OFAS a également prévu cette modification législative avec le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21). Il serait plus judicieux pour l'économie nationale, si l'Etat supportait les entreprises quant au thème lié à la pénurie de personnel qualifié.

C'est la raison pour laquelle le travail à l'âge de la retraite AVS doit être récompensé et ne pas être entravé par des mises à la retraite forcée.

Et si les taux d'intérêt restent négatifs encore pendant 10 ans ?

Près de sept ans se sont écoulés depuis la déclaration « whatever it takes » du Président de la BCE, Mario Draghi. A l'heure actuelle, rien n'indique que les taux d'intérêt dans la zone euro et donc aussi en Suisse vont augmenter dans un proche avenir. Les obligations suisses ne produisent plus aucun rendement déjà depuis longtemps. C'est pourquoi, nous avons lancé il y a trois ans un **pool hypothécaire** en collaboration avec la Fondation d'investissement IST. Avantage principal pour les clients : après déduction des coûts, les intérêts débiteurs sont portés au crédit du compte de prévoyance comme revenu d'intérêts. En même temps, les intérêts débiteurs peuvent être déclarés fiscalement déductibles du revenu imposable.

PensFlex :
Bilan 2014-2018
 Avoirs de prévoyance
 en CHF millions



BILAN DES PERFORMANCES Par rapport à 2017, la croissance des avoirs de prévoyance au cours de l'exercice 2018 a été moins importante. La raison principale a été certainement une année boursière 2018 difficile. Toutefois, la fortune de prévoyance de toutes les fondations a augmenté de près de CHF 225 mio.

Bilan 2018

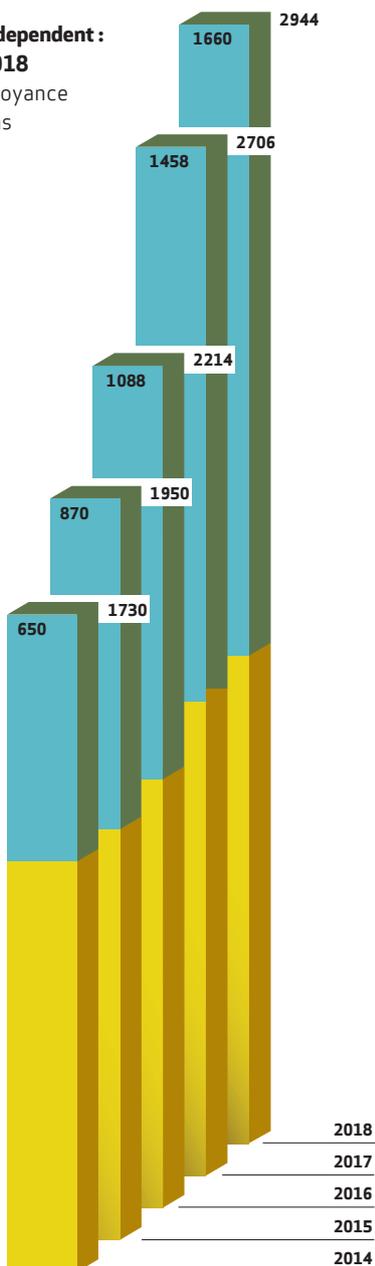
Fondation collective PensFlex

La Fondation collective PensFlex a connu une situation contrastée en 2018. Les avoirs de prévoyance sont restés stables à près de CHF 1,7 mia (exercice précédent CHF 1,711 mia). Les nouvelles affaires n'ont pas pu compenser entièrement les résiliations et le résultat des placements négatifs.

Pour rappel :

Les clients Bel-étage avec une stratégie forfaitaire doivent être transférés de PensFlex à PensUnit **d'ici au 31.12.2019**. Chez PensUnit, les primes de risque et les frais d'administration restent inchangés pour l'assuré. Nos conseillers à la clientèle organiseront, en temps utile, ce changement avec les clients concernés.

PensFree et Independent :
Bilan 2014-2018
 Avoirs de prévoyance
 en CHF millions



Fondation de libre passage PensFree

La Fondation de libre passage PensFree a enregistré un solide exercice en 2018. Une augmentation des avoirs de prévoyance de CHF 36 mio a permis d'atteindre un total de la fortune de prévoyance de CHF 1,284 mia au 31.12.2018 (exercice précédent CHF 1,248 mia).

Fondation de libre passage Independent

Une fois de plus, Independent a enregistré une très forte croissance de sa fortune de prévoyance. Notre deuxième fondation de libre passage a fortement augmenté ses avoirs de prévoyance de CHF 202 mio. A fin 2018, la fortune de prévoyance d'un montant total de CHF 1,660 mia étaient gérées par nos banques partenaires.

Nouveautés dans le règlement de placement

Les Fondations de libre passage PensFree et Independent ont apporté quelques modifications au règlement de placement **à partir du 1er janvier 2019**. Les assurés de ces fondations peuvent désormais investir jusqu'à 85% (contre 70% jusqu'à présent) dans des actions. La part des placements alternatifs a également été portée à 40% (contre 25% jusqu'à présent). En outre, les titres hypothécaires suisses sur des biens immobiliers sont désormais autorisés jusqu'à 100%. Les preneurs de prévoyance peuvent ainsi utiliser la totalité de leur avoir de libre passage pour financer des hypothèques sur des immeubles d'habitation privés via le Pool hypothécaire de PensExpert.

Fondation de prévoyance Pens3a

Les avoirs de prévoyance de Pens3a, fondation domiciliée dans le canton de Schwytz, ont augmenté de CHF 1 mio l'année dernière pour atteindre près de CHF 29 mio au 31.12.2018.

LACUNES DANS LA RÉFORME AVS 21 Le Conseil fédéral a l'intention d'adopter le message visant à stabiliser l'AVS (AVS 21) d'ici fin août 2019. Il est prévu également une modification de la LPP. Cette adaptation aurait des inconvénients considérables pour la classe moyenne. **Yves Goldman**, responsable de la clientèle chez PensExpert, commente la modification législative prévue.

Contraint de percevoir une rente à l'âge AVS ?

Considérant la nette diminution des taux de conversion de la part de la majorité des caisses de pension, un employé en bonne santé ne devrait-il pas essayer de conserver un emploi partiellement rémunéré, même après l'âge AVS ? Ainsi, la rente de retraite LPP pourrait être renforcée.

Yves Goldman : Pour des collaborateurs motivés et en bonne santé, c'est certainement une idée qui mérite réflexion. En règle générale, une caisse de pension offre la possibilité de continuer à rester affilié à la prévoyance retraite, même après l'âge AVS.

Cela s'applique-t-il également au processus d'épargne ?

En effet, le processus d'épargne peut se poursuivre. Toutefois, l'accord de l'employeur est nécessaire. Que le processus d'épargne puisse être poursuivi ou non, le taux de conversion de l'avoit de retraite accumulé augmente lorsque la rente de vieillesse LPP n'est versée qu'à la retraite complète.

Il semblerait qu'il soit préférable de laisser l'intégralité de l'avoit de retraite LPP dans la caisse de pension en cas de poursuite de l'activité lucrative après l'âge AVS. Ou des modifications législatives sont-elles en cours ?

Dans le cadre d'AVS 21, il est prévu également des modifications dans le 2ème pilier. Entre autre, lors d'une activité à temps partiel après l'âge AVS, la totalité de l'avoit de retraite ne pourrait plus rester dans la caisse de pension. Conséquence : Il ne serait plus possible de différer l'intégralité de l'avoit de retraite LPP jusqu'à la retraite complète avec un taux de conversion plus élevé !

Cette mise à la retraite forcée aurait pour conséquence que le revenu imposable serait peut-être plus élevé qu'avant l'âge AVS ordinaire !

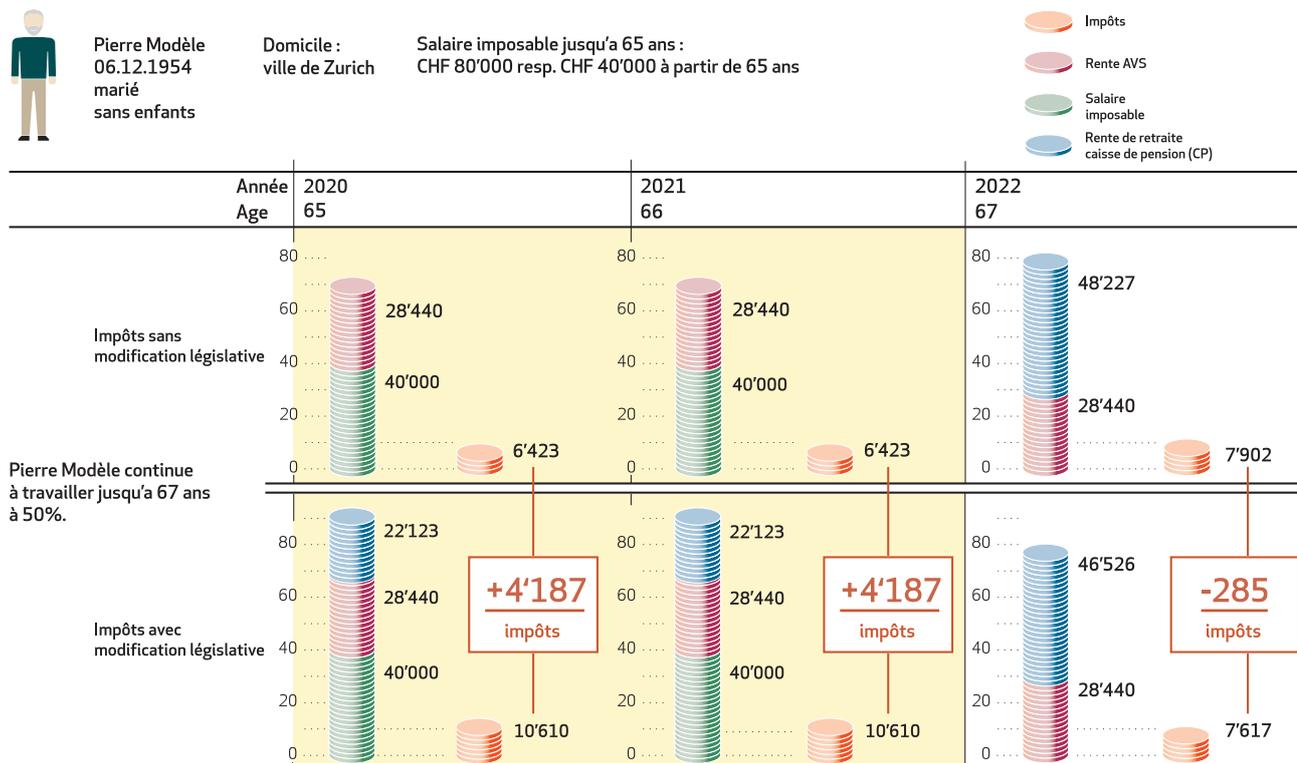
Exactement ! C'est pour cette raison qu'il ne serait particulièrement plus attractif pour les classes moyennes de poursuivre leur activité lucrative au-delà de l'âge AVS.



Yves Goldman

est diplômé en sciences naturelles de l'EPFZ, expert en caisses de pensions CSEP et responsable de la clientèle auprès de PensExpert SA à Zurich

AVS 21 conduit à une augmentation de la charge fiscale



LES CONSEILS D'INVESTISSEMENT Le pool hypothécaire de PensExpert offre une opportunité de placement stable. De plus en plus de clients utilisent le pool hypothécaire en remplacement des obligations. Au 31.03.2019, le volume d'investissement du fonds s'élevait à près de CHF 75 mio. **David Charles**, responsable de la clientèle chez PensExpert, répond à quelques questions fréquentes des clients.

Nouveau : PensExpert hypothèques jusqu'à 100% !

David Charles, qui gère le fonds hypothécaire ? Et comment s'assure-t-on que l'analyse des risques est effectuée avec toute la qualité nécessaire exigée lors de l'octroi d'une hypothèque ?

David Charles : Le fonds hypothécaire est géré par la Fondation d'investissement IST. La responsabilité de l'analyse de crédit et de l'administration des hypothèques est assumée par avobis CREDIT SERVICES SA. Des frais annuels de 0,32% sont facturés au client pour ces deux services.

Quel est le taux d'intérêt hypothécaire ? Et quel est le montant d'attribution crédit au client ?

Le taux d'intérêt de l'hypothèque à taux variable est actuellement de 2,55%. Le Conseil de fondation examine périodiquement un éventuel ajustement du taux d'intérêt. Concernant les frais actuels du fonds, 0,20% sont facturés directement au client. En tant que débiteur hypothécaire, le client peut donc déduire de son revenu imposable un total de 2,75%, comme charges hypothécaires. En ce qui concerne le montant d'attribution crédit au client, il peut s'attendre à un revenu de 2,43% par an dans son dépôt de prévoyance.

Quel pourcentage de la fortune de prévoyance le client peut-il investir dans le pool hypothécaire ?

Avec les deux Fondations collectives Bel-étage PensFlex et PensUnit, les clients peuvent investir jusqu'à 50% de leur fortune de prévoyance dans cette forme de placement. Notre Fondation de prévoyance Pens3a et les deux Fondations de libre passage PensFree et Independent offrent au contraire une quote-part de 100% depuis le début de l'année 2019.

Quelles sont les directives appliquées pour les prêts ? Est-ce que les biens immobiliers à l'étranger peuvent-ils également être financés avec ce modèle hypothécaire ?

La limite d'avance du prêt pour les immeubles d'habitation à usage propre est de 65% (objet standard) ou 50% (objet de luxe) de la valeur vénale actuelle. Pour les biens immobiliers de rendement, cette limite est de 50%. Pour les maisons de vacances ou les résidences secondaires, elle est de 40%. Les hypothèques PensExpert ne peuvent être utilisées que pour des biens immobiliers résidentiels en Suisse.

Qu'est-ce que le client doit-il encore observer lorsqu'il conclut une hypothèque avec PensExpert ?

En collaboration avec avobis, PensExpert réalise également un calcul de portabilité semblable à celui d'une banque. L'objectif est de s'assurer qu'aucun risque de défaillance ne se présente dans le pool hypothécaire.



David Charles

est responsable de la clientèle et consultant senior auprès de PensExpert SA à Lausanne

AGENDA

PensFlex

Rapport d'activité 2018

Envoi juillet 2019

Mise en ligne site Web juillet 2019

PensFlex et PensUnit

Rachats facultatifs 2019

En tout temps; mais au plus tard

jusqu'à mi-décembre

Pens3a

Cotisation annuelle 2019

En tout temps; mais au plus tard

jusqu'à mi-décembre

PensCheck

Edition automne 2019

Envoi décembre 2019

Prochain événement pour les clients et les partenaires

Lausanne : Lausanne Palace

3 octobre 2019, à partir de 10h00

CONTACT

Head Office :

Lucerne

PensExpert SA

Kauffmannweg 16 CH-6003 Lucerne

Tél. +41 41 226 15 15

Offices :

Bâle

PensExpert SA

Hirschgässlein 19 CH-4051 Bâle

Tél. +41 61 226 30 20

Lausanne

PensExpert SA

Avenue de Rumine 33 CH-1005 Lausanne

Tél. +41 21 331 22 11

Saint-Gall

PensExpert SA

Bankgasse 8 CH-9000 Saint-Gall

Tél. +41 71 226 68 68

Zurich

PensExpert SA

Tödistrasse 63 CH-8002 Zurich

Tél. +41 44 206 11 22

info@pens-expert.ch
www.pens-expert.ch
pens-expert-blog.ch

